

AG/RES 2518 (XXXIX-O/09)

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES MANDATS DE LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT  
DE PORT OF SPAIN ISSUE DU CINQUIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES <sup>1/</sup>

(Résolution adoptée à la quatrième séance plénière  
tenue le 4 juin 2009)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

VU les résolutions AG/RES. 2190 (XXXVI-O/06) et AG/RES. 2338 (XXXVII-O/07)  
«Soutien et suivi du processus des Sommets des Amériques» ainsi que la résolution AG/RES.  
2393 (XXXVIII-O/08),

CONSIDÉRANT:

Que le Cinquième Sommet des Amériques s'est tenu à Port of Spain (Trinité-et-Tobago)  
du 17 au 19 avril 2009 sur le thème "Assurer l'avenir de nos citoyens à travers la promotion de la  
prospérité humaine, la sécurité énergétique et la durabilité environnementale";<sup>1/</sup>

Que les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration d'engagement de Port  
of Spain, laquelle traduit, entre autres, leur détermination à intensifier la lutte contre la pauvreté,  
les inégalités, la faim, l'exclusion sociale et la discrimination pour relever les conditions de vie  
des peuples de ce Continent et pour concrétiser les objectifs de développement et de justice  
sociale;<sup>1/</sup>

Que la déclaration de l'Honorable Patrick Manning, Président du Cinquième Sommet des  
Amériques et Premier ministre de la République de Trinité-et-Tobago, émise le 19 avril 2009, fait  
rapport des discussions des chefs d'État et de gouvernement qui ont eu lieu le même jour durant  
leur retraite<sup>1/</sup>; que les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que les questions de prospérité  
humaine, de sécurité énergétique et de durabilité environnementale sont étroitement liées, et qu'il  
est impératif d'adopter un cadre de politique intégral et cohérent afin de concrétiser les  
engagements souscrits auprès des peuples du Continent américain dans la Déclaration  
d'engagement de Port of Spain;<sup>1/</sup>

Que le processus des Sommets des Amériques ainsi que les initiatives et mandats issus du  
Premier Sommet des Amériques (Miami, 1994), du Sommet des Amériques sur le développement  
durable (Santa Cruz de la Sierra, 1996), du Deuxième Sommet des Amériques (Santiago, 1998),  
du Troisième Sommet des Amériques (Québec, 2001), du Sommet extraordinaire des Amériques  
(Monterrey, 2004), du Quatrième Sommet des Amériques (Mar del Plata, 2005) et du Cinquième  
Sommet des Amériques (Port of Spain, 2009) ont établi les priorités politiques, économiques et  
sociales pour le Continent américain qui déterminent l'agenda interaméricain;<sup>1/</sup>

---

<sup>1</sup> Le Gouvernement du Nicaragua désire consigner sa réserve expresse à la Déclaration du  
Cinquième Sommet des Amériques, tenu à Port of Spain (Trinité-et-Tobago). Lors de la tenue de cet événement, le  
Nicaragua a exprimé sa position, selon laquelle il estime inacceptable et insuffisante la Déclaration du Cinquième  
Sommet des Amériques, car elle n'apporte pas de réponse à une série de questions d'une importance capitale pour le  
Continent américain qui font toujours l'objet de discussions. Le Nicaragua n'accepte pas non plus la référence à cette  
déclaration exprimée dans les diverses résolutions adoptées à l'Assemblée générale de l'OEA. Le Nicaragua réaffirme  
que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale doivent être élaborés et qu'ils doivent découler des débats et  
des discussions des chefs d'État à Trinité-et-Tobago.

Que l'Organisation des États Américains (OEA) est la tribune politique de premier plan pour le dialogue et la coopération entre les pays du Continent américain, et que les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu sa fonction cruciale à l'appui de la mise en œuvre des mandats des Sommets;

Que durant le Cinquième Sommet des Amériques, les chefs d'État et de gouvernement ont appelé les secrétariats techniques de toutes les réunions ministérielles interaméricaines à faire connaître à leurs ministres et hauts fonctionnaires respectifs les mandats issus du Cinquième Sommet des Amériques et entreprendre des mesures stratégiques avant la fin de l'année 2009 pour faciliter la mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration;<sup>1/</sup>

Que les chefs d'État et de gouvernement ont également appelé le Secrétariat général de l'OEA, conformément à son rôle central dans l'appui à la mise en œuvre des mandats des Sommets et, en coordination avec le Groupe de travail mixte sur les Sommets (GTMS), à soumettre chaque année au Groupe d'évaluation de la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques (GRIC) un rapport complet sur les mesures prises et les progrès réalisés dans le cadre de toutes les réunions ministérielles interaméricaines à l'appui des objectifs des Sommets;

Que les chefs d'État et de gouvernement ont lancé de nouveau un appel aux institutions membres du GTMS afin qu'elles mettent au point des programmes d'action coordonnés pour concrétiser les objectifs établis pour le Continent américain dans la Déclaration d'engagement de Port of Spain,<sup>1/</sup>

RECONNAISSANT l'importance de la Commission sur la gestion de Sommets interaméricains et la participation des organisations de la société civile aux activités de l'OEA (CISC), qui relève du Conseil permanent de l'OEA et est chargée de coordonner l'exécution des activités confiées par les Sommets des Amériques à l'Organisation des États Américains en matière de participation de la société civile aux activités de l'OEA et concernant le processus des Sommets,

#### DÉCIDE:

1. De réaffirmer les engagements souscrits par les chefs d'État et de gouvernement au moyen de la Déclaration d'engagement de Port of Spain issue du Cinquième Sommet des Amériques.<sup>1/</sup>

2. D'exhorter les États membres à mettre en œuvre, promouvoir et diffuser les engagements souscrits dans la Déclaration d'engagement de Port of Spain issue du Cinquième Sommet des Amériques.<sup>1/</sup>

3. De garder présentes à l'esprit les questions contenues dans la déclaration de l'Honorable Patrick Manning, Président du Cinquième Sommet des Amériques et Premier ministre de la République de Trinité-et-Tobago, laquelle fait rapport des discussions tenues entre les chefs d'État et de gouvernement sur la réintégration de Cuba dans le Système interaméricain, la crise financière mondiale, la Déclaration d'engagement de Port of Spain et Haïti.<sup>1/ 2/</sup>

4. D'encourager les organes, organismes et entités du Système interaméricain ainsi que les institutions du système des Nations Unies et d'autres institutions participant aux travaux

---

<sup>2</sup> Les États-Unis formulent une réserve sur ce paragraphe. La d du Sommet.

du Groupe de travail mixte sur les Sommets (GTMS) à accorder la priorité à l'exécution des initiatives contenues dans la Déclaration d'engagement de Port of Spain issue du Cinquième Sommet des Amériques et à faire rapport régulièrement à la Commission sur la gestion des Sommets interaméricains et la participation de la société civile aux activités de l'OEA (CISC) sur les avancées réalisées dans la mise en œuvre des mandats et engagements adoptés à cette occasion.<sup>1/</sup>

5. De charger le Secrétariat général de l'OEA d'exécuter, de promouvoir et de diffuser les initiatives et engagements adoptés lors du Cinquième Sommet des Amériques et qui ont été confiés à l'OEA aux termes de la Déclaration d'engagement de Port of Spain.<sup>1/</sup>

6. De charger le Secrétariat général de l'OEA de coordonner, avec les autres organes et entités de l'OEA et avec les institutions membres du GTMS, les activités donnant suite aux engagements souscrits dans la Déclaration d'engagement de Port of Spain issue du Cinquième Sommet des Amériques.<sup>1/</sup>

7. De charger le Secrétariat général de soumettre un rapport à l'Assemblée générale, lors de sa Quarantième Session ordinaire, sur les suites données à la présente résolution, dont la mise en œuvre dépendra de la disponibilité de ressources financières inscrites à ce titre dans le Programme-budget de l'Organisation, ainsi que d'autres ressources.